



fédération genevoise
des institutions
de la petite enfance

RAPPORT D'ACTIVITES 2023



LES MÉTIERS DE
LA PETITE ENFANCE
NOUS FONT

GRANDIR

TABLE DES MATIERES

Rapport de la Présidente

LE COMITÉ.....	2
DOSSIERS PRIORITAIRES	3
1. RÉUNIONS AVEC LE SERVICE DE LA PETITE ENFANCE (SDPE)	3
2. COMMISSION PARITAIRE DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DU PERSONNEL DE LA ENFANCE DE LA VILLE DE GENÈVE (CP-CCT) ET SÉANCES CCT	4
3. PROJET DE MUNICIPALISATION ET RÉFORME DE LA GOUVERNANCE	5
DIVERS	6
CONSIDÉRATIONS ET CONCLUSION	6

Rapport des commissions de formation

COMMISSIONS SPÉCIFIQUE ECOLE SUPÉRIEURE D'ÉDUCATRICES ET ÉDUCATEURS DE L'ENFANCE (COMSPÉ ESEDE)	7
COMMISSIONS SPÉCIFIQUE ASSISTANTS ET ASSISTANTES SOCIOÉDUCATIFS-VES (COMSPÉ ASE).....	9
COMMISSION SPÉCIFIQUE ORGANISATION DU TRAVAIL SANTÉ-SOCIAL (COMSPÉ ORTRA).....	10

Rapport des commissions

PLATEFORME POUR L'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE (PLAPR).....	12
COMMISSION CONSULTATIVE DE LA PETITE ENFANCE (CCPE).....	13
Séance d'information de l'ECOLE D'ASSISTANT-E-S SOCIO-ÉDUCATIFS-VES (ECASE).....	14
FORMATION CONTINUE PETITE ENFANCE (FOCPE).....	14
PRO ENFANCE.....	14
FONDATION DU FONDS DE PRÉVOYANCE EN FAVEUR DU PERSONNEL D'INSTITUTIONS SUBVENTIONNÉES DE GENÈVE (FOP)	15

Annexes

ANNEXE 1 : BILAN	16
ANNEXE 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	17
ANNEXE 3 : BUDGET	18



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

➤ *EVELYNE BROILLET-RAMJOUÉ*

LE COMITÉ

Le comité de la Fédération genevoise des institutions de la petite enfance (FGIPE) était constitué en 2023 de 7 membres, dont 6 membres actifs-ves :

- Evelyne Broillet-Ramjoué, présidente du SPE A2Pas et de la FGIPE ;
- Claudia Lopez Battolo, secrétaire-coordinatrice de la FGIPE et membre du comité du SPE Eaux-Vives Frontenex ;
- Nicole Montalbetti, membre honoraire de la FGIPE
- Pierre-Alain Friedli, membre du comité de la crèche Monique Bauer-Lagier et trésorier de la FGIPE ;
- M. François Renaud, président du SPE Pâquis-Carfagni qui a rejoint le comité le 30 mai 2022 et se charge du suivi des commissions de formation ;

A la rentrée 2023.2024, Cornelia Cuniberti, présidente de la crèche Monique Bauer-Lagier, a rejoint le comité à titre intérimaire jusqu'à la prochaine AG (05.06.2024);

Le bureau ou le comité s'est rencontré, en présentiel ou en visioconférence, à 12 reprises (19.01., 09 et 10.03., 20.04, 04.05., 20 et 22.06., 26.07., 02.08., 12.09., 25.11. et 18.12.2023).

Les membres du comité se sont réparti les différents mandats de la FGIPE au sein de diverses commissions et groupes de travail :

- **Jean-Paul Bari** siège à la Plateforme pour l'accueil préscolaire ;
- **Claudia Lopez Battolo** siège à la Commission consultative Petite Enfance (CCPE), à la Commission paritaire de la Convention collective du personnel petite enfance Ville de Genève (CP-CCT), à la commission de la Formation continue petite enfance (FOCPE), à la Fondation du fonds de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP), à la séance d'information paritaire de l'Ecole d'assistants-es socio-éducatifs-ves (ECASE). Elle transmet également les informations comme les événements dispensés par la Plateforme Pro Enfance, dont la FGIPE est membre depuis sa création en 2016. Tout ceci en plus de sa charge de secrétaire de la FGIPE ;
- **Evelyne Broillet-Ramjoué** siège à la CP-CCT ;
- **Cornelia Cuniberti** siège à la CP-CCT ;
- **Pierre-Alain Friedli** siège à la Fondation du fonds de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP) et est en charge des comptes de la FGIPE ;
- **François Renaud** siège à la Commission spécifique de l'école des éducatrices et éducateurs de l'enfance (ESEDE) et à celle spécifique ASE (toutes deux rattachées à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue, soit OFPC), à la Commission du suivi des filières sociales et à celle des commissaires (toutes deux organisées au sein de l'OrTRA GE).

La FGIPE a organisé une séance d'information pour ses membres le 30.01.2023, faisant un point de situation sur l'avancement du projet de municipalisation des structures d'accueil en Ville de Genève. Les détails de la future internalisation du personnel, avec leurs prestations, ont été présentés ainsi qu'une synthèse du protocole d'accord qui régira dorénavant chaque transition du personnel de structures d'accueil petite enfance subventionnées à des structures d'accueil petite enfance municipalisées. Il est rappelé aussi, qu'en août 2023, le premier secteur petite enfance municipalisé de la Ville de Genève allait ouvrir ses portes (Marie Goegg Pouchoulin à la Jonction).

Par ailleurs, au cours de cette présentation, les membres de la FGIPE ont été avertis que des groupes de travail concernant le rôle des comités ont été mis en place dans l'objectif de déterminer le type de soutien dont ils auraient besoin à l'avenir et aussi comment envisager leur fonction lorsque l'ensemble du domaine sera municipalisé. Dans un premier temps, un livret sera élaboré à leur intention et qui permettra à chaque comité de mieux comprendre son fonctionnement dans leur structure d'accueil ou leur secteur petite enfance au sein du domaine de la petite enfance municipale ; ce document a également pour but de leur faciliter la recherche de nouveaux membres. Les travaux de ce groupe de travail sont présentés aux membres de la FGIPE le **27 mars 2023**, où des exemples de livrets leur seront proposés (cf. plus bas, chapitre C.).

DOSSIERS PRIORITAIRES

Durant cet exercice, la FGIPE s'est attachée à poursuivre ses engagements auprès des commissions au sein desquelles elle siège et a été très sollicitée par le projet municipal de changement de gouvernance de la petite enfance, instauré par Mme Christina Kitsos, magistrate en charge du Département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) depuis juin 2020. Les sujets d'intérêt de la fédération ont été les suivants :

1. RÉUNIONS AVEC LE SERVICE DE LA PETITE ENFANCE (SDPE)

Des séances régulières avec le Service de la petite enfance (SDPE) et plus particulièrement avec Mme Pascale Lagane, jusqu'en juillet 2023 en tant que cheffe de service du SDPE puis dès le mois d'août en tant que mandataire du DCSS : 9 séances ont été agendées (19.01., 28.02., 09.03., 27.04., 15.06., 18.08., 14.09., 16.11. et 14.12.2023), sur divers sujets :

- Communication FGIPE-SDPE ;
- Finalisation des contrats de travail des Assistantes de crèches familiales (ACF) ;
- Réforme de la gouvernance petite enfance, mise en place et avancement des dossiers (internalisation du personnel, protocole d'accord et rôle des comités, élaboration d'un livret et mise en place d'un mandat de soutien RH pour nos membres, enfin, préparation d'une séance d'informations pour nos membres) ;
- Grève féministe du 14 juin 2023 ;
- Nouvelle application comptable : pilotage ;
- Statuts des secteurs de la petite enfance subventionnés par la Ville de Genève ;
- Contrats CDD pour soutien BEP ;
- Rapport annuel du 2^{ème} Observatoire : difficultés dans la gestion des équipes ;
- Négociations autour de la CCT petite enfance :
 - ✓ Révision des cahiers des charges du personnel technique ;
 - ✓ Problème des contrats sur appel ;
 - ✓ Problème des remplacements ;

- ✓ Demandes de modifications de certains articles ou de certaines annexes (cf. ci-dessous, chapitre B) ;
- ✓ Demandes d'organisation de réunions CCT.
- Relance de l'appel d'offre Netenfance ;
- Dossiers en cours auprès de notre conseil juridique, Maître Gabriel Aubert ;
- Soutien de nos membres.

2. COMMISSION PARITAIRE DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DU PERSONNEL DE LA PETITE ENFANCE DE LA VILLE DE GENÈVE (CP-CCT) ET SÉANCES CCT

En tant que représentante des comités employeurs et signataire de la CCT, la FGIPE participe aux différentes réunions de la Commission paritaire de la CCT petite enfance (CP-CCT) ainsi qu'aux séances de la CCT sous l'égide de Mme Christina Kitsos, magistrate de tutelle élue en juin 2020.

Pour rappel, la CP-CCT regroupe les partenaires sociaux de la petite enfance en Ville de Genève et est composée des représentant-e-s du Syndicat interprofessionnel des travailleuses et des travailleurs (SIT), du Syndicat suisse des services publics (SSP-VPOD), de l'Association des cadres de institutions de la petite enfance genevoise (ACIPEG) et de l'Association genevoise des éducateurs et éducatrices de l'enfance (AGEDE), pour les employé-e-s, et de la FGIPE, pour les employeurs. Elle est chargée de veiller au respect des dispositions de la Convention collective de travail du personnel des institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville Genève (CCT-PE) et de proposer des modifications de celle-ci à l'autorité de subventionnement.

En 2023, la CP-CCT s'est réunie à 7 reprises (23.01., 16.03, 24.04., 12.06., 18.09., 30.10., 04.12.2023). La commission était présidée par l'ACIPEG en la personne de Fayrouz Kashef, la FGIPE en assumant le secrétariat. Notre fédération était représentée par Claudia Lopez Battolo, Evelyne Broillet-Ramjoué ainsi que, dès octobre 2023, par Cornelia Cuniberti. Les sujets articles suivants y ont été traités :

- **Nouvel article 15bis** sur le personnel remplaçant ;
- **Article 20** sur le congé maternité et d'adoption ;
- **Annexe 1B** Poste de directeur-trice d'une structure d'accueil de la petite enfance ;
- **Annexe 1E** Poste de personnel de maison ;
- **Annexe 1F** Poste de linge-lingère ;
- **Annexe 1H** Poste d'auxiliaire éducatif-ve ;
- **Annexe 1I** Poste de praticien-ne formateur-trice ou référent-e professionnel-le ou formateur-trice à la pratique professionnelle ;
- **Annexe 1J** Poste d'adjoint-e de direction ;
- **Annexe 1K** Poste de directeur-trice de secteur petite enfance ;
- **Annexe 1L** Poste d'assistant-e socio-éducatif-ve ;
- **Annexe 1M** Poste de jardinier-jardinière diplômé-e ;
- **Annexe 1N** Poste de jardinier-jardinière non diplômé-e ;
- **Annexe 1O** Poste d'aide de cuisine ;
- **Annexe 2bis** Procédure simplifiée pour l'engagement d'aides pour des contrats à durée déterminée ;
- **Annexe 4** Congés spéciaux ;
- **Annexe 9** Formations en cours d'emploi

2. Formations de direction et d'adjoint-e de direction des structures d'accueil de la petite enfance ;

4. Formation d'éducateur-trice de l'enfance.

Deux séances de la CCT ont par ailleurs été agendées en 2023 (30.01. et 03.04.2023), au cours desquelles les propositions de modifications amenées par la CP-CCT ont été négociées. Un protocole d'accord a été signé en avril 2023 pour une entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023.

3. PROJET DE MUNICIPALISATION ET RÉFORME DE LA GOUVERNANCE

Deux grandes thématiques ont occupé les partenaires sociaux et la FGIPE en 2023 :

- Pour donner suite aux rudes négociations qui ont été menées autour de la question de **l'internalisation du personnel petite enfance dans le système municipal** en 2022, un **protocole d'accord** a finalement été signé entre les partenaires sociaux et la Ville de Genève en mars 2023. Si elle est majoritairement satisfaite des décisions qui y sont adoptées, la FGIPE émet toutefois des réserves sur certaines fonctions municipales déterminées pour des classes du personnel petite enfance particulières ainsi que sur la question du pourcentage additionnel accordé pour les remplacements. Les partenaires ont par ailleurs été conviés à la séance de présentation de cette internalisation au secteur Marie Goegg Pouchoulin le 06.03.2023. Le 11.10.2023, le DCSS invite le domaine de la petite enfance à célébrer la mise en place de cette première structure municipalisée de la Ville de Genève.
- En ce qui concerne le **rôle des comités**, cette thématique s'est développée en deux étapes : la première consacrée aux **livrets destinés aux membres de la FGIPE** et le second à **l'établissement d'un mandat RH**.
 - ✓ **Pour réaliser le livret**, des séances ont été organisées de septembre 2022 à février 2023. Le document final vous a été présenté le **27 mars 2023** au cours d'une séance officielle organisée par le SDPE (Céline Bürki et Pascale Lagane), durant laquelle vous avez souhaité qu'il soit annuellement remis à jour par la FGIPE et distribué.
 - ✓ **Pour établir un mandat RH**, cinq séances ont été planifiées du mois de mai à novembre 2023 (08.05, 20.06, 18.08, 10.10. et 30.11.2023). Elles étaient placées au début sous l'égide de Céline Bürki puis ont été confiées ensuite à Pascale Lagane dès lors que celle-ci a quitté ses fonctions de cheffe du SDPE, en août 2023. En octobre 2023, la majorité du groupe de travail (Jean-Paul Bari, Claudia Battolo Lopez, Evelyne Broillet-Ramjoué et François Renaud) s'est réparti des visites auprès de vous tous, membres de la FGIPE (soit 16 comités gérant 18 secteurs, dont deux demi-secteurs, et 8 institutions ou fondations non sectorisées) afin de connaître précisément vos besoins et ceux de vos directions en termes de Ressources Humaines. Ces consultations se sont prolongées jusqu'en janvier 2024 et nous ne manquerons pas de vous communiquer bientôt des informations sur les résultats obtenus.



DIVERS

- Entretien personnel avec Mme Christina Kitsos pour lui faire part de l'inquiétude de la FGIPE sur l'avenir de la petite enfance alors que Mme Pascale Lagane venait de l'informer de son futur départ (10.03.2023) ;
- Des réunions préliminaires à la révision prochaine des contrats de prestations ont été organisées par le DCSS auxquelles la FGIPE a été invitée (23.03 et 16.06.2023) ;
- Séance de planification courante des cours de sensibilisation sur la Protection de la personnalité et de l'intégrité personnelle dispensés à l'ensemble du personnel de la petite enfance ainsi que du dispositif de personne de confiance assumé depuis 2020 par le 2^{ème} Observatoire (08.08.2023) ;
- Suivi des dossiers juridiques en cours auprès de notre conseil, Maître Gabriel Aubert, représentant nos membres dans un certain nombre d'affaires en cours (11.09 et 04.12.2023) ;
- Une réunion avec la faîtière des comités gérant des structures d'accueil dans les communes genevoises, la Fédération des institutions de la petite enfance genevoises suburbaines (FIPEGs) a permis de définir un sujet de préoccupation commun à nos deux fédérations : la pénurie du personnel éducatif (12.09.2023) ;
- Une rencontre a été organisée par la FIPEGs avec la nouvelle directrice de l'OrTRA, Mme Christina Abate et la FGIPE sur la question de cette pénurie, le 10.10.2023. Il y a été évoqué notamment la possibilité de contacter la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) et en particulier son directeur M. Yves Chardonens Cook ;
- Le 13.10.2023, une première séance était mise en place à la FFPC pour établir les besoins des partenaires de la petite enfance présents, syndicat SIT compris. Une deuxième réunion permet de définir, le 16.11.2023, les contours d'une enquête qui serait soumise aux élèves de l'ESEDE pour connaître leur niveau d'investissement dans le domaine de la petite enfance et ainsi mieux cerner les leviers de motivation des futurs-es étudiants-es ES petite enfance. L'enquête sera menée au printemps 2024 et ses résultats sont attendus pour l'automne 2024.

CONSIDÉRATIONS ET CONCLUSION

Après quelques inquiétudes liées au départ de Mme Pascale Lagane, la FGIPE a fait connaissance avec la nouvelle cheffe du SDPE, Mme Frédérique Bouchet, au printemps 2024. L'entente s'est rapidement mise en place et une relation équilibrée est en train de s'établir. Nous espérons qu'elle aboutira à une collaboration basée sur la confiance et le partage. Nous lui souhaitons d'ores et déjà bon vent dans ce nouveau poste, ô combien exigeant.

Des remerciements sont également de mise à l'attention des adjoints-es de direction du SDPE, Souhila Gianni, Frédéric Spycher, Fayrouz Kashef et Yves Cochard, ces deux derniers nouvellement nommés, ainsi qu'à l'administrateur du SDPE, Patrick Chauveau, pour leur attention à notre égard et leur soutien sans faille.

Pour finir, j'adresse un énorme merci à Claudia, notre secrétaire-coordinatrice, à Pierre-Alain, notre trésorier, à Cornelia, nouvelle représentante pour la Commission paritaire CCT, à Jean-Paul, représentant à la Plateforme pour l'accueil préscolaire, et à François, représentant aux diverses commissions de la formation, pour leur engagement constant et enthousiaste, qui permet à la FGIPE d'assumer au mieux ses nombreuses missions.

RAPPORTS DES COMMISSIONS DE FORMATION

➤ FRANÇOIS RENAUD

La FGIPE est représentée dans trois organismes, l'école supérieure d'éducatrices et éducateurs de l'enfance (ESEDE), l'école d'assistant-e-s socioéducatifs (ECASE) et l'Organisation genevoise du monde du travail pour la formation professionnelle dans les domaines de la santé et du social (OrTra Santé-Social).

Ces commissions regroupent les acteurs majeurs de la formation : l'ESEDE ; l'ECASE ; l'OFPC (Office pour la Formation Professionnelle et Continue), notamment pour la formation des ASE ; l'ORTRA santé sociale ; les syndicats représentants des employés; la FIPEGS, représentant les employeurs des communes suburbaines; la FGIPE, représentant les employeurs des associations et fondations de la petite enfance en Ville de Genève; l'ACIPEG, représentant des cadres de la petite enfance; le SDPE (Service de la Petite Enfance), soutien des institutions en Ville de Genève; le SASAJ, (Service d'Autorisation et de Surveillance des Accueil de Jour) et enfin l'AGEDE (Association Genevoise des Educatrices-teurs de l'Enfance).

En 2023, le changement de législature a également apporté un changement pour les présidences de pôles et de commissions spécifiques.

COMMISSIONS SPÉCIFIQUE ECOLE SUPÉRIEURE D'ÉDUCATRICES ET ÉDUCATEURS DE L'ENFANCE (COMSPÉ ESEDE)

En 2023, 3 séances ont eu lieu (07.02, 16.05 et 26.09.2023) et la présidence a été assurée par le représentant de la FGIPE.

Séance du 07.02.2023 :

- Ouverture d'une classe 5400 heures duale, elle s'adresse principalement aux personnes qui n'ont pas un cursus diplômant dans la Petite enfance :
 - ✓ Bon moyen pour attirer des étudiants dans les formations de la petite enfance
 - ✓ Peu de demandes en mars 2022.
 - ✓ Inquiétude pour l'ouverture de classes pour l'année 2023-2024. Le coût de la formation est mis en avant. Une solution est proposée, prendre le ratio 50% à l'école et 50% en institution et placer les étudiants avec ceux de première année de l'option 3600h, une sorte de tronc commun. La commission valide
 - ✓ Une Websérie est actée avec une partie du financement assurée par le SDPE. D'une durée de 3 à 4 minutes, elle consiste à montrer l'activité d'étudiants; l'un masculin et l'autre féminine.

Séance du 16.05.23 :

- Une séance d'information a eu lieu au mois de février (plus de 200 personnes). Environ 150 dossiers ont été reçus ($5400h = 107 - 3600h = 6 - 5400 \text{ dual} = 12 - 3600 \text{ dual} = 22$) mais de nombreux dossiers étaient incomplets et les délais de remise des dossiers ainsi que les frais d'inscription n'étaient pas respectés. Il semble difficile de faire respecter les délais par les candidats

- Les syndicats demandent qu'une « promotion active » puisse être mise en place par l'ESEDE à destination du public cible. L'école a prévu des séances de présentations des métiers sont à l'ECG, à l'Ortra et à l'Hets ; une journée porte ouverte le 4.11, zoom métiers à l'automne ; une information sera diffusée aux élèves directement dès 2024.
- Ouverture d'une classe de 5400h duale en 3 ans (12 dossiers ont été reçus) ; une demande de financement, comme pour la classe 3600h en duale, a été envoyée à la FFPC par la commission. L'examen des dossiers se fera le 17 mai, et les résultats d'admission transmis à la commission dans la foulée.
- Questionnement sur le devenir des aides : selon les remontées du terrain, les aides auraient tendance à disparaître des effectifs possibles dans les institutions de la Petite enfance. Toutefois, la fonction d'aide n'a pas vocation à disparaître car elle est nécessaire pour entrer dans le cursus de formation aux professions de la Petite enfance, Actuellement, selon les statistiques, il y a 177 aides en équivalent plein temps, dans le Canton de Genève.

Séance du 26.09.23 :

- Rentrée scolaire à l'ESEDE, effectifs et organisation :
 - ✓ 320 étudiants enregistrés soit 16 classes
 - ✓ Pour la 5400 duale, 8 étudiants inscrits mais seulement 4 suivent finalement la formation à Genève. La commission souhaite savoir pourquoi les étudiant-e-s préfèrent Lausanne et si leurs motivations ont été analysé-e-s pour comprendre pourquoi il y a si peu d'inscrit-e-s. L'ESEDE GE aura un échange avec l'ESEDE VD pour mieux comprendre leur attractivité.
 - ✓ La formation 3600 duale : 16 classes, dont trois petites classes.
 - ✓ Celle de VEE3 (avec 6 étudiants), celle de VDL3 et celle de VDL1 (avec 4 étudiants). - En VDL 2 (classes de 20).
 - ✓ Retours de la séance de présentation du PEC (plan d'études cadre) et du PED aux partenaires (27 avril).
 - ✓ Plusieurs séances agendées : 19.09.23 : séance de présentation (env. 50 personnes) ; 18.10.23: présentation du parcours de formation ES aux ASE de 3ème année afin de les inciter à continuer leurs formations ; 27.04.23, séance de présentation sur inscription (70 participant-e-s).
 - ✓ Une séance FPP a eu lieu la semaine 38.
 - ✓ Websérie destinée aux jeunes adultes visant une formation dans le domaine de la petite enfance, d'une durée initiale de 10 minutes et une accroche (teaser) de 20 secondes, elle sert à montrer le niveau d'étude ES. Cette vidéo serait accessible via les réseaux sociaux. La vidéo sera mise sur le site Internet après le 12 octobre et présentée à l'ECG et autres écoles.
- Avancées du Groupe de Travail PEC 21, développé par le SDPE; Groupe de travail composé de la FGIPE, du SDPE, et 3 directions de secteur. Les objectifs de ce groupe sont :
 - ✓ Connaître le nombre de personnes en formation duales en Ville de Genève ;
 - ✓ Savoir comment transposer sur le terrain la proposition du DIP pour les heures de Pratique Professionnelle Accompagnée (PPA) ;
 - ✓ Connaître les conséquences de cette proposition sur les SAPE ; en effet, la réalité actuelle du terrain ne permet pas de sortir l'étudiant du taux d'encadrement, notamment pour des difficultés de remplacement et de la double posture de l'apprenant.

Le groupe de travail (GT) a listé des exemples concrets de réalisations possibles de la PPA, tels que délégation/échange de rôles, participation actives aux colloques, observations des enfants et conclut que les recommandations de l'ESEDE GE/SASAJ concernant la sortie du taux d'encadrement restent des recommandations. Pour le GT, il serait intéressant de

repérer, motiver et accompagner les personnes qui pourraient entrer en formation telles les ASE ayant les qualités utiles et nécessaires et les inciter à s'inscrire à l'ESEDE. Il y a un intérêt à réfléchir, en amont, aux besoins effectifs en personnel et inclure l'encadrement et l'accompagnement des étudiants en formation dans le projet institutionnel. Pour la prise en charge des heures d'absence afin de suivre la formation duale à l'ESEDE jusqu'à la fin 2024, le salaire des apprenants est pris en charge à 100% par la FFPC. Les employeurs concernés doivent présenter un dossier à la FFPC en conformité avec la circulaire envoyée aux directions de secteurs. Tous ces éléments ont été présentés aux directions de secteurs, aux adjoints de direction, au SDPE et à l'ensemble des équipes de direction.

- Ouverture d'une classe de 5400h duale : suite au courrier envoyé à la FFPC, un rendez-vous est fixé avec M Yves Chardonnens-Cook, directeur.
- Examen des attentes formulées dans les pv précédents qui montrent qu'il y a :
 - ✓ des présences aux séances d'information ;
 - ✓ des dossiers qui sont présentés et doivent remplir des conditions ;
 - ✓ des dossiers qui finalement seront retenus ; mais dont certains ne remplissent pas les conditions de délais de présentation et de paiement ;
 - ✓ des candidats qui se présentent l'année 1 mais ne poursuivent pas la formation ou repoussent d'une à deux années la finalité ;
 - ✓ des candidats qui s'inscrivent à Genève et font leur formation à Lausanne ;
 - ✓ constat d'un faible taux d'inscription et donc de réussite aux différentes formations proposées.
- ⇒ comment faire face correctement à la pénurie de personnel dans la petite enfance ? Qu'est-il mis en avant et/ou proposé pour changer la donne ? Quelles seraient les pistes à explorer pour trouver les solutions ?

COMMISSIONS SPÉCIFIQUE ASSISTANTS ET ASSISTANTES SOCIOÉDUCATIFS-VES (COMSPÉ ASE)

Séance du 03.03.23 :

- Nouveaux critères pour la formation raccourcie en 2 ans au lieu de 3 :
 - ✓ +de19ans ;
 - ✓ Un diplôme du secondaire II ;
 - ✓ Une expérience dans le social (rôle similaire à ASE) de 1 année à 60%.
- OFPC-FP information sur Orientation.ch (passerelle AFP-CFC) ;
- OFPC-FP changement de législature : Des thématiques pourront être remontées et le lien entre commissions de pôles et commissions spécifiques sera renforcé.
- ECASE DUAL MIXTES : Moins d'arrêt en cours d'année pour les duales mixtes. Un Job coaching pendant plusieurs mois porte ses fruits et les enseignants sont impliqués dans le processus de recherche de places. Retour sur la séance du 31 janvier 2023 – environ 130 personnes présentes: Les retours sont bons, la collaboration tripartite fonctionne bien, l'objectif de cette première séance est atteint (présentation des rôles des partenaires et identifier les canaux d'informations. Age d'entrée en formation : Les membres de la commission spécifique s'interrogent sur l'âge d'entrée en formation (Ville de Genève : dès 18 ans). Le SASAJ fixe également des règles en la matière (RF). Le thème sera remonté en Commission de Pôle.
- Equivalence ECASE/ESEDE :
 - ✓ L'ECASE évalue les équivalences possibles notamment au niveau de la 3ème année entre ESEDE-ES et ASE-CFC.

- ✓ Parcours adultes : la fin de l'ordonnance aura lieu en 2023. La nouvelle ordonnance a commencé. Il y a une séparation nette des parcours complets et parcours partiels. Le développement des réseaux d'entreprises se poursuit et un bilan sera effectué. Les mesures décidées en commission aux sujets des "stages généralistes" portent leurs fruits et fluidifient l'organisation et la répartition des stages.
- OFPC-FC Qualifications + : En janvier 2023 -> 4 réussites dont personnes avec difficultés de français / 1 échec personne de langue maternelle français. Deux recours (Avenir syndical) médiatisés dans 20 Minutes / Courrier / Radio.

Séance du 31.10.23 :

- OFPC-FC Qualifications+ : Recrutement d'une cheffe experte ASE VAE (nouvelle fonction);
- ECASE : Bilan de la rentrée 2023 :
 - ✓ Ouverture de 9 classes 1ère année DUAL et 1 Classe FORAC DUAL.
 - ✓ Total de 423 apprentis.
 - ✓ Nouveaux contrats (hors DUAL MIXTES): 66 apprentis généralistes et 128 spécialistes (60 PE, 50 PA, 18 PH). Répartition des Généralistes nouveaux contrats (66) par type d'institution : 26 PA, 24 PH, 5 PE. Répartition par institution : SAPE engage à 3/4 des spécialistes ; institutions PA engage surtout des généralistes et les institutions PH engage environ autant de spécialistes que de généralistes.
- OrTra (Mme Kristina Abate) :
 - ✓ Bilan début novembre 2023 du réseau d'entreprises formatrices(REF) ;
 - ✓ Pour les ASE "adultes" (parcours adultes), un suivi plus proche a été mis en place et cela a débouché sur 100% de réussite pour la volée de juin 2023 ;
 - ✓ Le projet de commissaires ASE professionnels a été discuté à plusieurs reprises et l'OrTra, va revenir prochainement sur ce sujet.

COMMISSION SPÉCIFIQUE ORGANISATION DU TRAVAIL SANTÉ-SOCIAL (COMSPÉ ORTRA)

Séance du 03.10.23 :

- Commission de validation des commissaires d'apprentissage ;
- Commission mixte concernant la professionnalisation des commissaires d'apprentissage ;
- Commission de suivi des filières sociales ;
- Réseau d'entreprises formatrices :
 - ✓ Deux réseaux d'entreprises déjà créés avec le GIAP, SGIPE (CapLoisir, Païdos, ateliers bricolo et Maison Tara). La commission est toujours à la recherche de partenaires pour ouvrir d'autres réseaux ;
 - ✓ Une attention particulière est portée à la charte d'entreprise dans le choix des entreprises partenaires ;
 - ✓ Le réseau demande une grande coordination mais les retours des apprenti·e·s sont excellents.
 - ✓ Résultats des examens : Les taux de réussite et l'implication du collège d'expert·e·s se sont améliorés. Une session exceptionnelle d'examen a été organisée en janvier à la suite des nombreux échecs des adultes en formation. Lors de la session de juin, 162 candidat·e·s se sont présenté·e·s et 159 CFC ont été obtenus.
- CIE, point sur la rentrée : 1ère Année ASE, augmentation des effectifs en dual (+37). 14 apprenti·e·s (VD) démarrent les CIE et l'école à Genève. Ils sont 25 toutes années confondues. Les 3ème années ASE sont à présent sur la nouvelle ordonnance (4 classes de dual et 6 de FORAC).

- ASE: Procédure 2023 : 100% de réussite pour les parcours complets, ce taux de réussite est le résultat du travail d'accompagnement qui a été mis en place (pensée réflexive -> amélioration TPP)
- PAI : Le programme ouvre un champ très large de possibilités d'apprentissage dans les domaines de la santé et du social :
 - ✓ Les participant·e·s ont entre 19 et 30 ans et est composé de personnes issues de l'immigration ou réfugiées avec une demande d'accompagnement sur mesure ;
 - ✓ La volée 5 s'est terminée et 11 participant·e·s ont réussi à avoir une place d'apprentissage, une personne s'est réorientée et 5 autres sont sans contrat (problème nature socio-familial, accès difficile PE, posture professionnelle, langue, etc.).
- FEE ASE (FEE = Formateur En Entreprise, anciennement appelé Formateur à la Pratique Professionnelle) :
 - ✓ Très bons retours de la part des participant·e·s (moyenne de satisfaction de 5.7)
 - ✓ Des adaptations sont prévues pour les prochaines FEE qui seront articulées en 2 jours : 1 journée de travail sur les outils de mise en œuvre nouvelle ordonnance, ½ jour échanges de pratiques et ½ jour ateliers pratiques.
- Village santé social : La FGIPE était invitée à participer à cette manifestation sur les métiers du social et de la santé. Nous n'avions rien à présenter mais nous sommes quand même restés et nous avons présenté le métier d'éducatrice de l'enfance par le biais de l'ESEDE et le soutien de l'AGEDE.



RAPPORTS DES COMMISSIONS

➤ *JEAN PAUL BARI*

PLATEFORME POUR L'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE (PLAPR)

Depuis 2023, la PLAPr a remplacé la Commission Cantonale de la Petite Enfance (COCAPE). C'est la commission officielle dépendant du DIP (Dir OEJ) instituée en tant qu'organe consultatif.

Ses buts, son fonctionnement et sa composition sont énoncés dans le Règlement d'application J6 28.01 de la LApr, loi cantonale sur l'accueil préscolaire (cf. chapitre III du RApr - https://silgeneve.ch/legis/data/rsg/rsg_j6_28p01.htm?myVer=1728398162958)

Durant l'année 2023, la commission s'est réunie à 4 reprises (16.03, 25.05, 14.09, 30.11) et les sujets suivants ont été traités :

Séance du 16.03.2023 : Après rappel du rôle de la Plateforme et de son organisation,

- Présentation de diverses études en cours ou achevées ;
- Etude de l'OCPE sur les besoins en personnel éducatif ;
- Présentation du relevé statistique OCPE sur l'accueil préscolaire 2022 ;
- Point de situation et perspectives en matière de formation du personnel éducatif (CFPS-So) ;
- Relevé des constats et la situation, échanges et pistes de réflexion.

Cela en vue de la constitution d'une feuille de route pour la période 2023 – 2025.

Séance du 25.05.2023 :

- Validation des constats relevés et pistes de réflexion ;
- Discussion d'un projet de feuille de route : objectifs, propositions de groupes de travail (GT) et calendrier ;
- Réflexion et échanges sur les GT à mettre en place et éventuels mandats externes – composition de ces GT.

La feuille de route établie se compose de deux axes de travail principaux et est déclinée en objectifs :

- Axe 1 : Maintenir les conditions propices à la qualité des prestations, décliné en 7 objectifs assortis de délais indicatifs de réalisation
- Axe 2 : Promouvoir les métiers de la petite enfance, décliné en 6 objectifs, assortis de délais indicatifs de réalisation ;

Les contenus et l'agenda de la feuille de route sont remis à jour après chaque séance, en fonction de l'avancement des travaux.

Séances du 14.09.2023 et 14.11.2023 :

- Points de situation réguliers sur les travaux en cours.
- Présentation de diverses études :
 - ✓ SSEJ : promotion de la santé et prévention dans les SAPE ;
 - ✓ Projet de directive sur les titulaires d'autorisation (SASAJ) ;
 - ✓ Monitoring des aides par le SASAJ.

A noter que, en fonction des problématiques abordées, les discussions et échanges peuvent être assez âpres lors des séances.

En ce qui concerne les GT, ils ont été mis en place dès l'automne.

En tant que représentant de la FGIPE, je participe au GT « Causes des absences au travail » destiné à définir le périmètre, les objectifs et la méthodologie d'une future enquête d'envergure à confier à un organisme mandataire externe (constitution d'appel d'offres). Trois séances ont été prévues durant l'automne : 19 oct., 13 nov., 11 déc. 2023.

➤ CLAUDIA LOPEZ BATTOLO

COMMISSION CONSULTATIVE DE LA PETITE ENFANCE (CCPE)

Deux séances ont eu lieu en 2023 : le 19 juin et le 19 décembre 2023.

Lors de la première séance, Mme Constantin, parti des Verts, a été élue à la présidence de la commission.

Mme Kitsos a fait le point sur la municipalisation par étapes développée sur 3 axes :

1. Intégration du personnel :

- Négociation d'un protocole d'accord (PA) entre la Ville de Genève et les partenaires de la Convention Collective de Travail du personnel de la petite enfance en Ville de Genève (CCT-PE).
- Signature du PA le 06.03.2023 pour Marie Goegg Pouchoulin (MGP) et Monique Bauer Lagier (MBL) ainsi que pour toute nouvelle structure d'accueil petite enfance (SAPE). MGP sera intégré au personnel municipal à la rentrée 2023 et MBL en septembre 2024. Concernant les SAPE associatives, l'éventuelle intégration se fera selon un calendrier qui restera à établir.

2. Prestations et évolution de l'organisation, notamment au sein du Service de la petite enfance (SDPE).

3. Rôle des comités : Un groupe de travail (GT) a été créé afin d'étudier le possible soutien à apporter aux SAPE existantes.

Autres informations :

- Enfants à besoin éducatif particulier (BEP) : Octroi d'une augmentation de budget afin de soutenir les équipes éducatives. Des projets plus qualitatifs seront également établis.
- Contrats de prestations : le travail relatif au renouvellement des contrats va se mettre en place, en collaboration avec la Fédération genevoise des institutions de la petite enfance (FGIPE). Des GT vont être créés pour mener ce travail de réflexion.
- Les revendications exprimées lors de la grève féministe seront également étudiées.

Question sur l'absentéisme : dans le cadre des négociations du protocole d'accord, le département (DCSS) a octroyé un taux additionnel de 10% pour du personnel remplaçant en contrat à durée déterminée (CDI) pour tous les secteurs (SPE). Une évaluation sera prévue dans une année.

Question sur la gestion des retours après une absence : une formation pour la gestion du retour est proposée par le SDPE.

SÉANCE D'INFORMATION DE L'ÉCOLE D'ASSISTANT-E-S SOCIO-ÉDUCATIFS-VES (ECASE)

Le 13 juin 2023 s'est déroulée la traditionnelle séance d'informations paritaires pour les nouveaux diplômés (3^{ème} année) en vue de leur présenter les conditions d'emploi dans les différents domaines et répondre à leurs questions. Y participent les employeurs des domaines des personnes âgées, handicap et enfance ainsi que les syndicats.

Je remercie vivement, Mme Catherine Favario, directrice du secteur Carfagni-Pâquis, qui a accepté à nouveau de m'accompagner à cette séance afin d'y représenter le terrain et répondre au mieux aux questions spécifiques sur les engagements.

FORMATION CONTINUE PETITE ENFANCE (FOCPE)

Le comité de la FOCPE est réparti en trois groupes de travail :

1. Le groupe d'élaboration du programme des sessions CEFOC ;
2. Le groupe de pilotage pour la planification et la réalisation des Journées d'étude genevoises de la petite enfance ;
3. Le bureau administratif.

Les 21 et 22 mars 2023 ont eu lieu les journées FOCPE (JE) sur le thème : « *Je suis professionnel.le, il.elle est parent, nous cheminons vers la coéducation. Mission Possible !* »

Le 1^{er} juin 2023 s'est réunie l'Assemblée générale et les points suivants ont été traités :

- La collaboration entre le CEFOC-ORTRA-FFPC continue et le catalogue des formations est mis en place avec VisionS (anciennement CEFOC - HETS) ;
- L'offre de cours de formation continue se développe ainsi que l'étude des besoins ;
- La réflexion sur les thèmes pour les JE 2025 est en cours ;
- Des propositions pour les lignes d'action pour 2024 sont étudiées.

PRO ENFANCE

Par manque de disponibilité, nous n'avons pas suivi les réunions de cette plateforme qui met en place des projets pour favoriser les synergies entre les acteurs de l'accueil de l'enfance, sur le plan local et national, en Suisse romande.

Pour plus d'informations, suivre le lien ci-après : [Stratégie 2022-2025](#).

Projets réalisés en 2023

- Etat des lieux accueil parascolaire :
 - ✓ Définition d'indicateurs utiles, élaboration de fiches signalétiques préparatoires, discussions cantonales (Fribourg, Jura et Vaud), mise en réseau des protagonistes du champ de l'accueil parascolaire.
 - ✓ Définition d'objectifs : questionnements sur la gouvernance et les systèmes de financement; définition d'un champ d'action, missions et défis du domaine ; documentation, rendre visibles les pratiques -> Les synthèses des rencontres et des éléments de contextualisation cantonaux sont disponibles.

- Collaboration avec KIBE suisse : Pro enfance et KIBE ont travaillé sur les points de convergence pour le champ d'action de l'accueil et de l'éducation de l'enfance, la professionnalisation du champ, le financement et la qualité -> La publication des résultats prévue en 2024 et diffusion en 2025.
- Accompagnement pratique développement de projets locaux (voir rapport Pro enfance)
- Rencontres en ligne (voir rapport Pro enfance, lien ci-dessous)
- Eveil esthétique et participation culturelle de la PE :
 - ✓ Le groupe d'accompagnement romand coordonné par Pro Enfance s'est réuni à trois reprises et premiers contacts auprès des cantons de Fribourg, Jura, Neuchâtel et Valais ;
 - ✓ Conclusions des résultats du projet pilote «Guirlande d'idées», initié par le Musée de la main UNIL-CHUV;
 - ✓ Contribution à la formation romande organisée par la Maison de la créativité et co-construite entre le milieu de la petite enfance et de la culture ;
 - ✓ Création d'une page Internet spécifique ;
 - ✓ Intervenu dans le cadre de la Conférence nationale Lapurla du 10 novembre 2023 afin de présenter les spécificités de la Suisse romande.
- Assemblée générale tenue le 4 mai 2023.

Le rapport d'activités très complet peut être consulté sur le site de Pro enfance, pour ce faire, suivre le lien ci-dessous :

https://proenfance.ch/images/association/2023_RapportActive_Pages.pdf

➤ *PIERRE-ALAIN FRIEDLI*

FONDATION DU FONDS DE PRÉVOYANCE EN FAVEUR DU PERSONNEL D'INSTITUTIONS SUBVENTIONNÉES PAR LA VILLE DE GENÈVE (FOP)

Le Conseil de fondation de la FOP, dans lequel la FGIPE est représentée par Claudia Battolo et Pierre-Alain Friedli (en tant que représentants des employeurs), a tenu deux séances en 2023, la première le 9 février, la seconde le 8 juin.

Le 9 février, le Conseil a pris connaissance du fait que l'année 2022 a été catastrophique du point de vue des rendements (après une année 2021 exceptionnelle).

Le taux de couverture a ainsi passé de 116,4% fin 2021 à 100,4% fin 2022.

Par conséquent, il a été décidé d'abaisser le taux de rémunération de 1,75% à 1% et de n'accorder aux rentiers ni indexation des rentes, ni prime unique.

Le 8 juin, les comptes 2022 ont été approuvés et le taux de rémunération pour 2023 a été provisoirement fixé à 1%.

ANNEXE 1 : BILAN

Fédération Genevoise des Institutions
de la petite enfance

Bilan au 31.12.2023

Actifs	Note Annexe aux comptes	2023	2022
		CHF	CHF
Actifs circulants			
Disponibilités & placements à court terme (1)	B.4.a	140'586,95	60'513,52
Créances (2)	B.4.b	0,00	0,00
Actifs de régularisation (3)	B.4.d	85'397,30	76'354,20
Créances charges sociales (4)	B.4.d	0,00	0,00
PAR - Revenus de transferts - Ville de Genève (5)	B.4.i	0,00	0,00
PAR - Revenus de transferts - Autres partenaires (5)	B.4.i	0,00	0,00
Total actifs circulants		225'984,25	136'867,72
Actifs immobilisés		0,00	0,00
Total actifs immobilisés		0,00	0,00
Total des Actifs		225'984,25	136'867,72
Passifs			
	Note Annexe aux comptes	2023	2022
		CHF	CHF
Capitaux de tiers			
Engagements courants - Créanciers compte collectif	B.4.e	0,00	0,00
Engagements courants - Autres	B.4.e	0,00	0,00
Passifs de régularisation (6)	B.4.d	113'194,17	35'475,55
PAR - Charges de transferts - Ville de Genève (5)	B.4.i	62'111,60	22'385,39
Total Capitaux de tiers		175'305,77	57'860,94
Financements spéciaux et fonds de tiers			
Engagements courants - Autres (Fonds d'indemnités)		0,00	0,00
Total Financement spéciaux et fonds de tiers		0,00	0,00
Fonds affectés			
Fonds affectés	B.4.f	19'859,30	19'859,30
Total des Fonds affectés		19'859,30	19'859,30
Fonds propres			
Capital		0,00	0,00
Total du Capital		0,00	0,00
Fonds à disposition de l'institution			
Fonds à disposition de l'institution	B.4.g	59'147,48	61'732,33
Résultat reporté fonds de l'institution	B.4.g	28'328,30	2'584,85
Total fonds à disposition		30'819,18	59'147,48
Total des fonds propres		30'819,18	59'147,48
Total des Passifs		225'984,25	136'867,72

(1) Les disponibilités et placements à court terme comportent les comptes Caisses-Banques et Poste

(2) Les Créances résultant de prestation comportent les comptes "1010.0490 Débiteurs crèche - compte collectif", "1010.0830 Prov. Débiteurs douteux divers" et "1010.0482 - Débiteurs divers - Manquo de paiements

(3) Les "Actifs de régularisation" n'incluent pas les comptes des "PAR-Revenus de transferts - Ville de Genève et Autres partenaires"

(4) Les "Créances charges sociales" correspondent au trop versé des comptes courants des charges sociales de l'exercice

(5) Les "PAR - Revenus ou Charges de transferts" correspondent au déficit et (ou) au bénéfice de l'exercice pris en charge par la Ville de Genève et d'éventuels partenaires financiers

(6) Les "Passifs de régularisation" n'incluent pas les comptes des "Subventions à rembourser"

ANNEXE 2 : COMPTE D'EXPLOITATION

FEDERATION GENEVOISE DES INSTITUTIONS
PETITE ENFANCE
Comptes de résultat du 1er janvier au 31 décembre 2023

Produits d'exploitation	2023 Comptes chf	2022 Comptes chf
Remboursements divers et participations de tiers	0,00	0,00
Taxes	0,00	0,00
Subventions Ville de Genève	764'016,19	560'056,45
Subventions acquises Confédération	0,00	0,00
Subventions des organisations privées à but non lucratif	0,00	0,00
Prélèvements sur fonds et revenus d'exploitation divers	0,00	0,00
Remboursements dédommagements de tiers	0,00	0,00
Taxe Co2	33,50	65,10
Total produits d'exploitation	764'049,69	560'121,55
Charges d'exploitation	2023 Comptes chf	2022 Comptes chf
Salaires du personnel	53'488,11	51'104,84
Travailleurs temporaires	0,00	0,00
Allocations	840,00	840,00
Cotisations patronales	15'053,60	14'339,57
Autres charges de personnel	1'364,60	1'132,55
Charges de matériel et de marchandises (<i>et alimentation</i>)	651,45	356,05
Immobilisations (<i>non porté à l'actif</i>)	240'407,74	137'912,21
Alimentation élimination, biens-fonds PA	1'028,10	1'052,45
Prestations de services	346'713,35	307'655,85
Travaux d'entretien	1'850,00	2'234,35
Entretien biens meubles et immob incorp	78'945,80	0,00
Loyers, leasing, fermages, taxes d'util.	21'912,00	21'912,00
Dédommagements	0,00	0,00
Dépréciations sur créances	0,00	0,00
Diverses charges d'exploitation	1'794,94	1'781,14
Différentes charges financières	0,00	0,00
Attribution aux fonds des capitaux de tiers	0,00	0,00
Subventions excédent à verser VDG	0,00	19'800,54
Total charges d'exploitation	764'049,69	560'121,55
Résultat avant variation des fonds affectés	0,00	0,00
Attribution aux fonds des capitaux de tiers	0,00	0,00
Prélèvement sur capitaux affectés de tiers Bilan	0,00	0,00
Résultat avant variation des fonds propres	0,00	0,00
Attribution aux fonds propres	0,00	0,00
Utilisation des fonds propres	28'328,30	2'584,85
Résultat après variation des fonds propres	-28'328,30	-2'584,85
Résultat net (variation du Flux)	-28'328,30	-2'584,85

Dès l'exerci
Le résultat k
En cas de p
4632.0201 :

4632.0100 Subvention par des tiers (entreprises publiques)
4634.0100 Subvention par des tiers (entreprises privées)




1

1



ANNEXE 3 : BUDGET

 fédération genevoise des institutions de la petite enfance				
Répartition des produits et des charges		Résultat 2023	Budget 2024	Budget 2025
Produits				
Subventions				
	Subvention ordinaire Ville de Genève	72 000,00	72 000,00	99 000,00
	Prélèvement sur les fonds propres	28 328,30	23 864,51	-18,96
Divers				
	Redistribution taxe CO2	33,50	35,00	35,00
TOTAL		100 361,80	95 899,51	99 016,04
Charges				
Charges de personnel				
	Salaires bruts	54 328,11	56 266,37	58 283,19
	Total charges salariales	54 328,11	56 266,37	58 283,19
	AVS-AI-AC	3 627,94	3 756,72	3 892,09
	ALFA	1 271,40	1 282,87	1 328,86
	LPP (Prevanto)	6 312,00	6 584,40	6 868,80
	LAA - LAAC (La Bâloise)	1 364,32	1 405,75	1 448,92
	APG (La Bâloise)	2 417,66	2 444,29	2 533,25
	AMAT	22,28	21,38	22,13
	Fonds PE	38,00	39,39	40,80
	Fonds de décès (Prevanto)	12,00	12,00	12,00
	Arrondis	0,34	0,34	
	Total charges sociales patronales	15 065,94	15 547,14	16 146,85
	Formation continue	220,00		500,00
	Total charges de personnel	69 614,05	71 813,51	74 930,04
Charges d'administration				
	Fournitures de bureau	66,50	500,00	500,00
	Travaux entretien bureau			
	Affranchissements postaux	6,30		
	Frais de télécommunication	1 578,60	1 600,00	1 600,00
	Honoraires fiduciaire	2 300,00	2 300,00	2 300,00
	Honoraires avocat	22 509,30 *	10 000,00	10 000,00
	Frais bancaires	96,00	96,00	96,00
	Documentation	340,00	340,00	340,00
	Cotisation associations	1 794,60	2 300,00	2 300,00
	Maintenance informatique			
	<i>Infomaniak</i>	200,00	200,00	200,00
	<i>Devillard</i>	300,00	300,00	300,00
	<i>Site internet</i>	1 200,00	450,00	450,00
	Honoraires divers		5 000,00	5 000,00
	Frais de comité	1 132,60	1 000,00	1 000,00
	Divers et imprévus			
	Total charges d'administration	30 747,75	24 086,00	24 086,00
TOTAL		100 361,80	95 899,51	99 016,04
Résultat		0,00	0,00	0,00

NB. Le déficit budgété pour 2024 sera couvert par les fonds propres de la FGIPE, qui se montent à 30'819,18 francs le 31 décembre 2023 (6'954,67 au 31.12.2024).

* honoraires 2022 + 2023